



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06/04/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du trente-et-un mars deux mille vingt et un.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Geoffrey PAUL, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. Jean-Marie CORNU, Mme Ludivine JOVENIAUX (arrivée à 19h55), Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE (en visioconférence), Mme Fanny CHARLET, Mme Alice NAVEAU.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Daniel RONCHIN a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à Mme Alice NAVEAU, Mme Roxane GHYS a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. René LECUYER a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Joël DEHOVE, M. Cédric GREVIN a donné procuration à Mme Fanny CHARLET, Mme Ludivine BUISSON a donné procuration à Mme Karine DURIEUX.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
- 2) Approbation du Compte de Gestion du Service des eaux
- 3) Approbation du Compte Administratif du Service des Eaux
- 4) Affectation du résultat
- 5) Vote du budget primitif 2021 du Service des Eaux
- 6) Approbation du Compte de Gestion de la Commune
- 7) Approbation du Compte Administratif de la Commune
- 8) Affectation du résultat
- 9) Vote des taxes locales
- 10) Acquisition d'un drapeau « Anciens Combattants » : Demande de subvention
- 11) Acquisition d'un drapeau « Sapeurs-Pompiers » : Demande de subvention
- 12) Demande de subvention ADVB 2021 pour l'aménagement du terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration
- 13) Demande de subvention ADVB pour des travaux de voirie Rue Odon Soufflet
- 14) Demande de subvention AAT pour des travaux de voirie Rue Henri Roland
- 15) Demande de subvention du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires (Région) pour l'aménagement d'un terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration
- 16) Travaux de voirie Rue François Druet : Choix de l'entreprise
- 17) Demande de classement national au titre des monuments historiques du Monument aux Morts
- 18) Commission d'appel d'offres : Désignation des membres suppléants
- 19) Questions diverses
- 20) Informations diverses :
 - *Nomination d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale
 - *Service des Eaux : Situation des impayés
 - *Réorganisation au niveau de l'école suite aux nouvelles mesures gouvernementales (COVID)
 - *Centre aéré de Pâques 2021
 - *Compte rendu de la réunion avec l'Architecte du Patrimoine pour la Salle des Fêtes « Keighley Hall »
 - * Compte rendu de la réunion avec la SPA pour l'opération de stérilisation des chats errants
 - * Projet de recensement participatif sur le petit patrimoine en vue d'actions de valorisation
 - * Compte rendu de la réunion avec les commerçants et les artisans
 - * Situation des travaux
 - * Pose de la « première pierre » Résidence Promocil
 - * Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire et des Commissions



Préalablement le Maire informe que l'Agence Régionale de la Santé organisera une opération de dépistage, en prévention contre la Covid 19, à la salle des fêtes, le 16 avril de 9h à 17h, avec une équipe de médiateurs gérée par la Croix-Rouge.

Le Maire informera les maires des communes voisines, fournira le matériel nécessaire au bon déroulement de cette campagne (tables, chaises, poubelles, paravents, connexion wifi, café, boissons...) et mettra éventuellement à disposition un agent communal pour assurer la gestion des flux.

1) Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire indique avoir signé les engagements des conventions votées lors du dernier conseil municipal du 8 mars :

- Cabinet Auddicé – DUP : 6 400 € HT
- Cabinet Architectes T'Kint – l'étude de l'aménagement des sanitaires : 6 300 € HT
- Cabinet Amélie Fontaine – diagnostic architectural / étude de scénarii pour aménagement du site « centre bourg » : 25 800 € HT
- Cabinet Amélie Fontaine – étude architecturale pour DUP : 13 960 € HT
- Société TETRA – renouvellement équipements informatiques : 3 976,76 € HT.

Il précise, que conformément à la demande du Conseil, il a substitué dans l'étude de scénarii du Cabinet Amélie Fontaine l'analyse de sources d'énergie alternatives en remplacement de l'étude d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois.

2021/DELIB.CM/036

2) Approbation du Compte de Gestion du Service des Eaux

Le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor et que le compte administratif est établi sous la responsabilité du Maire. Les deux comptes doivent évidemment être concordants. Le résultat dégagé est prioritairement affecté à couvrir un déficit d'investissement s'il existe ; s'il n'y a pas de déficit d'investissement il est reporté pour l'exercice suivant.

Le résultat de clôture, tant dans le compte de gestion que le compte administratif, est le résultat de de l'excédent à la clôture de l'exercice précédent auquel s'ajoute le résultat de l'exercice.

Pour le service des eaux nous avons donc un excédent d'investissement de 2 340 €.

Pour la section de fonctionnement nous avons un excédent de 137 900,06 € nous donnant un résultat global à la clôture de 140 240,89 €.

Le Maire rappelle qu'il est maintenu un budget du service des eaux tant que les opérations liquidatives ne seront pas achevées. Il s'agit en particulier des créances à admettre en non-valeur pour permettre ensuite la récupération d'une partie de la taxe d'assainissement payée par la commune mais non encaissée (factures impayées).

L'approbation du compte de gestion pour le service des eaux est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/037

3) Approbation du Compte Administratif du Service des Eaux

Le Maire indique que le résultat de l'exercice fait ressortir un solde d'exécution négatif de 20 875,15€. Compte tenu du report de l'exercice 2019 de respectivement 158 775,21 € en section d'exploitation et de 2 340,83 € en section d'investissement, le résultat total ressort au 31/12/2020 à hauteur d'un solde d'exécution positif de 140 240,89€.

Arrivée de Ludivine JOVENIAUX à 19h55

Il précise que la présentation du compte administratif est différente de celle du compte de gestion mais que le résultat est évidemment le même.

Le Maire se retire et laisse la présidence à Geoffrey PAUL, adjoint.

Geoffrey PAUL demande s'il y a des questions sur ce budget sachant que tous les membres du Conseil ont reçu préalablement les comptes administratifs. N'ayant pas de question, il soumet au vote l'approbation du compte administratif du service des eaux.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Geoffrey PAUL informe le Maire qui reprend la présidence du conseil. Celui-ci remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

4) Affectation du résultat

Le Maire indique qu'il n'y a pas de restes à réaliser ni de déficit d'investissement à combler. Il propose d'affecter le résultat en report à nouveau.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/038

5) Vote du budget primitif 2021 du Service des Eaux

Le Maire présente les propositions pour le budget primitif 2021 du service des eaux :

Au niveau du fonctionnement :

- Au titre des recettes il n'y a pas d'opération prévue donc il s'agit simplement de reprendre le report de l'exercice précédent.
- Au niveau des dépenses il y a d'une part au poste 6378 le reliquat de taxes d'assainissement dues et aux postes 6541 et 6542 les créances admises soit en non-valeurs ou éteintes.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 137 900,06 €.

Quant au budget d'investissement, il n'y a pas de variation prévue au cours de l'exercice et il ressort donc en équilibre de 2 340,83 €.

Le Maire indique qu'au cours de l'exercice 2021 les créances éteintes et/ou irrécouvrables devraient être soldées et la commune devrait procéder à la régularisation des taxes d'assainissement auprès de Noréade.

Geoffrey PAUL demande si le Conseil municipal devra voter la clôture du budget du service des eaux ?

Le Maire lui indique qu'il y aura d'abord l'approbation des comptes définitifs puis qu'une délibération spéciale devra être prise pour affecter le reliquat au budget de la commune (avec accord préalable du comptable du Trésor), compte tenu que le service des eaux a un budget autonome de la commune.

Le budget primitif 2021 du service des eaux est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/039

6) Approbation du Compte de Gestion de la Commune

Le Maire présente le compte de gestion de la commune :

- La commune part d'un déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2019 de 49 502,86 € auquel s'ajoute un déficit de l'exercice 2020 de 32 108,40 €, ce donne un résultat de clôture de l'exercice de la section d'investissement déficitaire de 81 611,26 €. Il indique qu'il s'agit d'une situation normale, c'est l'excédent de fonctionnement qui est affecté pour combler ce déficit
- Au niveau fonctionnement, la commune part d'un excédent à la clôture 2019 de 379 807,41 €, il a été affecté à l'investissement au cours de l'exercice 2020 un montant de 90 677,55 € qui vient donc en déduction ; il y a un résultat positif de l'exercice 2020 de 221 817,21€, ce qui amène à un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 510 947,07 € et à un résultat total (investissement et fonctionnement) de 429 335,81 €.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ce compte sachant que tous les membres du Conseil ont reçu préalablement les comptes de gestion. N'ayant pas de question, il soumet au vote l'approbation du compte de gestion de la commune.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/040

7) Approbation du Compte Administratif de la Commune

Le Maire rappelle qu'il peut présenter le compte administratif mais se retirera au moment du vote.

Au niveau du compte administratif les mêmes chiffres sont retrouvés sous une présentation différente. Le résultat à la clôture, qui cumule donc le report 2019 et le résultat de l'exercice, est la différence entre le total des recettes de 2 334 967,96 € et celui des dépenses de 1 905 632,15 €. Le différentiel ressort à 429 335,81 € d'excédent.

Dans le compte administratif, pour définir ensuite le report pour l'année suivante, il convient de déduire les restes à réaliser qui sont des opérations engagées en 2020 mais imputées sur le budget 2021. Ces restes à réaliser (détaillés au précédent conseil) représentent un montant de 120 639,69 €. En conséquence le résultat cumulé est un total de recettes de 2 334 967,96 € pour un montant de dépenses de 2 026 271,84 €.

Le Maire se retire et laisse la présidence à Geoffrey PAUL, adjoint.

Geoffrey PAUL demande s'il y a des questions sur ce budget sachant que tous les membres du Conseil ont reçu préalablement les comptes administratifs. N'ayant pas de question, il soumet au vote l'approbation du compte administratif de la commune.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

8) Affectation du Résultat

Le Maire rappelle que l'affectation du résultat se fait de la façon suivante :

- On prend en compte l'excédent de fonctionnement (510 947,07 €)
- On comble le déficit d'investissement (81 611,26 €), puis les restes à réaliser (120 639,69 €)
- Il reste un surplus reporté sur le budget de 2021 de 308 696,12 €.

Après ces informations, le Maire met au vote l'affectation proposée du résultat.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/041

9) Vote des taxes locales

Le Maire informe que la proposition de la commission des finances est de maintenir les mêmes taux communaux.

Il indique qu'il y a par contre une différence extrêmement importante dans la présentation ou le taux pour les taxes foncières apparaît à 38,49.

La proposition est de maintenir le taux inchangé qui est de 19,2 mais la commune a désormais l'obligation d'y ajouter le taux départemental qui est de 19,29.

En fait, pour compenser la disparition de la taxe d'habitation, la commune bénéficie du reversement de la part départementale de la taxe foncière. Pour le contribuable cela ne change rien. Sur son impôt foncier c'est la part départementale qui est maintenant affectée à la commune. Le montant ainsi affecté de la taxe départementale compense le fait que la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation.

Il est donc proposé de voter un taux de 38,49 sachant que là-dedans il n'y a pas de changement pour le contribuable mais une ressource venant du Département compensant la taxe d'habitation.

Jean-Marie CORNU indique que lors de la réunion de la commission, en visioconférence, il a clairement été expliqué que certes le taux des taxes pour la commune apparaît élevé mais qu'en contre partie il n'y aurait plus de taxe à payer au Département sur la taxe foncière bâtie.

Le Maire ajoute qu'il s'agit en effet d'une opération neutre pour le contribuable qui n'aura plus à payer la part départementale.

Le Maire met au vote les taux des taxes locales, soit 38,49 pour la taxe foncière sur le bâti et 58,57 (inchangé) pour la taxe foncière sur le non bâti.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/042

10) Acquisition d'un drapeau « Anciens Combattants » : demande de subvention

Julien LEPOLARD indique que la commune peut bénéficier d'une subvention de 500 € au titre du fonds de la Région de soutien à la rénovation et l'achat des drapeaux des associations.

Le coût d'un nouveau drapeau pour l'association des Anciens Combattants est de 1502,40 € TTC.

Le Maire met au vote la demande de subvention de 500 € pour l'acquisition d'un drapeau pour l'association des Anciens Combattants.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/043

11) Acquisition d'un drapeau « Sapeurs-Pompiers » : Demande de subvention

Julien LEPOLARD indique que sur le même fonds de la Région, il est proposé de demander la subvention de 500 € pour l'acquisition d'un nouveau drapeau pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui représente un montant de 1279,88 € TTC.

Il ajoute que les devis ont été établis en liaison avec les deux associations pour obtenir un drapeau le plus proche possible de l'existant.

Le Maire met au vote la demande de subvention de 500 € pour l'acquisition d'un drapeau pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Joël DEHOVE indique que pour ces deux drapeaux deux sociétés différentes ont été sollicitées suite à une réunion avec les associations concernées. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers pourra ainsi avoir son propre emblème sur son drapeau.

Il ajoute que l'achat de nouveaux drapeaux pour la mairie n'est pas subventionnable.

2021/DELIB.CM/044

12) Demande de subvention ADVB 2021 pour l'aménagement du terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration

Julien LEPOLARD indique qu'après concertation avec le club de football et le collège quant à l'aménagement souhaité du terrain annexe, le total des coûts estimés est de 74 929,80€ HT.

Une subvention de 50% au titre de l'ADVB 2021 peut être sollicitée, représentant un montant de 37 464,90 €.

Karine DURIEUX demande si l'aménagement sera réalisé sous réserve de l'obtention de cette subvention ?

Le Maire répond qu'effectivement toutes les subventions demandées ne sont pas forcément obtenues. Il ajoute que beaucoup de dispositifs de plans de relance spécifiques sont actuellement en cours et que la commune répond au maximum à ces dispositifs, espérant pour chaque projet obtenir un minimum de 50% de subventions, avec un objectif à 70 voire 80%. Si malheureusement les subventions demandées ne sont pas accordées, la commune doit alors décider si elle maintient ou non le projet en l'état.

La demande de subvention ADVB 2021 pour l'aménagement du terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/045

13) Demande de subvention ADVB pour les travaux de voirie Rue Odon Soufflet

Julien LEPOLARD indique que la commune pourrait obtenir une subvention de 50% pour les travaux de voirie rue Odon Soufflet. Il a donc sollicité un devis de référence pour permettre la demande de subvention.

Le Maire précise que ce devis sert uniquement de référence pour permettre la demande de subvention et que, si celle-ci est accordée, le Conseil choisira ensuite l'entreprise en fonction d'autres devis qui lui seront présentés (3 devis à minima).

Le Maire propose donc de voter une demande de subvention de 50% sur la base de l'assiette du devis de 67 055,10 € HT. La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/046

14) Demande de subvention AAT pour des travaux de voirie rue Henri Roland

Julien LEPOLARD rappelle que l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT) est le dispositif d'aide du Département pour l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales.

Il indique qu'il s'agit d'une aide forfaitaire, le devis estimatif est de 40 515€ HT. Le montant de la subvention, en fonction du métrage et de la surface, est de 13 080 €. Il est proposé de demander cette subvention.

Mathis JEUNE fait remarquer que le devis présenté date du 20 octobre 2020 et que l'incidence Covid n'y figure pas. Il suppose que le coût réel des travaux sera donc plus élevé et se demande s'il est judicieux de demander la subvention en fonction de ce devis ?

Le Maire lui répond que ce devis sert à avoir un ordre d'idée du coût des travaux mais que la subvention demandée est calculée en fonction de la surface pour le trottoir et du mètre linéaire pour les bordures ; et ce n'est pas un taux sur l'assiette du devis.

La demande de subvention AAT pour les travaux de voiries rue Henri Roland pour un montant de 13 080 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/047

15) Demande de subvention du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires (Région) pour l'aménagement d'un terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration

Julien LEPOLARD indique que pour le même dossier du terrain multisports (point 12) une seconde subvention peut être demandée au titre du fonds de relance de la Région sur l'assiette de 74 929,80 € au taux de 30% (soit 22 478,94 €) avec l'objectif d'obtenir ainsi un taux de subvention cumulé de 80%, qui est le maximum autorisé.

Le Maire insiste sur le fait que rien ne garantit l'obtention de ces subventions mais que toutes les demandes possibles sont cependant faites.

La demande de subvention du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires pour l'aménagement d'un terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/048

16) Travaux de voirie rue François Druesne : choix de l'entreprise

Julien LEPOLARD présente les 3 devis qui ont été sollicités pour l'avancée de trottoirs rue François Druesne :

- FDTP : 25 972,79 € TTC
- Cerri : 29 638,54 € TTC
- Eurl Nord LTP : 32 100,89 € TTC

Karine DURIEUX fait remarquer que les devis présentent une facturation de 3 panneaux non nécessaires.

Julien LEPOLARD indique que le surplus sera utilisé pour la réalisation d'autres travaux de sécurisation.

Le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise la moins disante pour la réalisation des travaux de voirie rue François Druesne, c'est-à-dire FDTP.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Geoffrey PAUL demande quel sera le délai de réalisation de ces travaux ?

Julien LEPOLARD lui répond que le maximum sera fait pour les travaux soient réalisés avant la reprise de l'école.

Le Maire informe que la consultation des entreprises sera par la suite élargie afin d'obtenir des devis auprès d'entreprises avec lesquelles la commune n'a pas forcément l'habitude de travailler mais qui peuvent être compétitives.

2021/DELIB.CM/049

17) Demande de classement national au titre des monuments historiques du Monument aux Morts

Le Maire informe que le Monument aux Morts et Keyghley Hall sont désormais répertoriés au titre des monuments historiques.

Il ajoute que la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) propose un classement national qui répertorierait le Monument aux Morts parmi les plus beaux de France.

Pour cela il convient d'en faire la demande pour accompagner la proposition faite par la Commission Régionale à la Commission Nationale et ensuite au ministre de la Culture.

Il indique que ce classement imposera certainement l'intervention d'entreprises spécialisées lors de l'entretien du Monument mais que des subventions pourront être obtenues compte tenu du classement.

Il évoque également l'impact du classement pour les travaux dans le périmètre qui ne pourront pas être défigurant pour le site (matériaux, peintures en particulier).

La demande de classement national est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/050

18) Commission d'appel d'offres : Désignation des membres suppléants

Le Maire indique qu'à côté des membres titulaires il convient de nommer 3 membres suppléants à la commission d'appel d'offres.

Il rappelle les membres titulaires de cette commission : Daniel RONCHIN, Geoffrey PAUL, Julien LEPOLARD et Paul CANION.

Jean-Marie CORNU, Karine DURIEUX et Mathis JEUNE se proposent pour être les membres suppléants de cette commission.

Le Maire propose donc au Conseil de nommer Jean-Marie CORNU, Karine DURIEUX et Mathis JEUNE membres suppléants de la commission d'appels d'offres.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

19) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

20) Informations diverses :

***Nomination d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale :**

Le Maire informe que pour des motifs personnels un membre du CCAS a souhaité démissionner. Par l'intermédiaire des membres du CCAS, il a enregistré une candidature et précise qu'il n'y a pas lieu de faire un appel à candidature.

Il procédera donc à la nomination d'un nouveau membre : Madame Marie-Hélène JEUNE.

***Service des Eaux : Situation des impayés :**

Le Maire rappelle que sur un montant initial de 90 000 €, environ 60 000 € ont été rapidement recouverts (facturation récente).

Il reste à ce jour 9 413,84 € de créances à passer en créances irrécouvrables ou éteintes. Plus de 20 000 € l'ont déjà été.

Le service des eaux sollicitera, lorsque toutes les créances irrécouvrables ou éteintes auront été validées, le remboursement des taxes payées mais non encaissées (environ 40% d'un montant global proche de 30 000 €).

*Réorganisation au niveau de l'école suite aux nouvelles mesures gouvernementales (COVID)

Le Maire indique que l'école est fermée. Elle devait cependant accueillir les enfants des personnels définis comme prioritaires et la commune avait adopté la même position d'accueillir les enfants des personnels prioritaires au restaurant scolaire et à la garderie.

Très peu d'enfants étaient concernés et les parents ont préféré choisir un mode de garde personnel.

Il n'y a donc pas de réouverture de la garderie et du restaurant scolaire.

Le Maire souligne la bonne communication entre l'école (la Directrice), l'Inspection (l'Inspectrice) et la municipalité.

*Centre aéré de Pâques 2021

Suite aux mêmes mesures gouvernementales ce centre a été annulé.

*Compte rendu de la réunion avec l'Architecte du Patrimoine pour la Salle des Fêtes « Keighley Hall »

Le Maire synthétise la réunion de ce 6 avril matin avec le Cabinet d'architectes de Madame T'KINT qui ne souhaitait pas faire intervenir nos entreprises locales, car non référencées, pour la réalisation des travaux sur la partie toiture / charpente des sanitaires. Le Maire souhaitait au contraire l'intervention d'entreprises locales.

Un accord a pu être trouvé : l'entreprise C2A prendra en charge le désamiantage, l'entreprise France Construction Rénovation la maçonnerie, le démontage toiture charpente ; c'est une entreprise choisie par l'architecte du Patrimoine qui réalisera les travaux neufs de charpente et de toiture.

Il a été convenu que si les entreprises locales donnent satisfaction pour la réalisation des travaux des sanitaires elles pourront être positionnées lors de l'appel d'offres pour les gros travaux de Keighley Hall ; le Maire insiste sur sa volonté de faire participer au maximum les entreprises locales.

* Compte rendu de la réunion avec la SPA pour l'opération de stérilisation des chats errants

Karine DURIEUX indique que lors de la réunion du 2 avril avec Mme Binot, gérante de la SPA de Marly, cette dernière a annoncé que l'enveloppe départementale du fond de relance de l'Etat pour les associations et les refuges de protection animale pour les campagnes de stérilisation des chats libres était épuisée. La commune ne pourra donc pas bénéficier de cette aide.

Afin d'aider la commune à mener à bien la campagne de stérilisation des chats errants, Mme Binot a proposé une répartition des frais suivante :

- Frais de capture des chats, d'hospitalisation, de remise sur site, d'euthanasie et crémation des animaux dont l'état sanitaire le nécessite : sous l'égide du Contrat Fourrière AFAC existant avec la commune (la commune n'a donc rien à déboursier pour ces actes).
- Frais de stérilisation et d'identification : 50% SPA – 50% Commune de Poix du Nord
Budget maximal de participation de la SPA pour l'année 2021 : 1100€ TTC ; d'un même montant maximal pour la commune.

Les conditions de cette proposition sont les suivantes :

- Faire appel au cabinet vétérinaire en charge du mandat sanitaire de la SPA
- Identification des chats libres au nom de la commune
- Transmission à la SPA des coordonnées des personnes désignées responsables du nourrissage et de la surveillance sanitaire des animaux
- Installer des abris pour les chats dans les quelques lieux où se situent les colonies.

En collaborant avec la SPA de Marly, il sera possible de stériliser et d'identifier la quasi-totalité des chats errants actuellement recensés. A titre comparatif, avec l'aide de la fondation 30 millions d'amis et les tarifs des vétérinaires proches de la commune, le reste à charge pour la commune serait de 1612,71€ TTC auquel s'ajouteraient les frais de capture, d'hospitalisation, de remise sur site et éventuellement d'euthanasie et de crémation. L'opération avec la SPA est donc intéressante.

* Projet de recensement participatif sur le petit patrimoine en vue d'actions de valorisation

Alice NAVEAU présente le projet de campagne de recensement du petit patrimoine qui se déroulera d'avril à septembre, en partenariat avec la CCPM, dans le but de recenser le petit patrimoine local. Des fiches de recensement sont mises à dispositions des Podéens sur les réseaux sociaux et dans les commerces.

Le Maire ajoute que son collègue Anthony VIENNE, Vice-Président de la CCPM, a obtenu, lors du dernier conseil communautaire, le soutien à 100 petits projets participatifs à hauteur de 300 € par projet. Nous pourrions donc candidater en fonction des projets recensés.

D'autre part le but est d'inscrire Poix du Nord dans des circuits thématiques au cœur de l'Avesnois et évidemment faire connaître notre village tout en faisant profiter nos commerces (café, frieterie, boulangerie...).

Le Maire, également Vice-Président tourisme et Président de l'Office du Tourisme, sera particulièrement attentif sur la valorisation du patrimoine de notre commune.

* Compte rendu de la réunion avec les commerçants et les artisans

Julien LEPOLARD indique que cette réunion intéressante a porté sur la possibilité d'aide gratuite aux entreprises au niveau numérique via le conseiller de la CCPM (création de site, utilisation des réseaux sociaux...).

Il a aussi été évoqué la possibilité d'obtenir une aide de la CCPM pour l'acquisition de matériel productif. Plusieurs entreprises de la commune en ont déjà bénéficié.

D'autre part les aides de la CCPM pour les entreprises fermées administrativement ont été reportées jusqu'au 1^{er} juin 2021.

L'installation d'une signalétique à coûts partagés a également fait l'objet de cette réunion, tout comme la création d'une union ou association des commerçants comme à Le Quesnoy, Landrecies, ou Bavay. Sur les 44 entreprises podéennes recensées 17 étaient présentes.

* Situation des travaux

- Julien LEPOLARD informe que l'entreprise TLP, qui effectue les travaux pour Noréade, a une avance de deux semaines et les travaux devraient se poursuivre pour une durée d'un mois.

- Les autres travaux rue de Neuville consistent à amener l'électricité à la station de relevage située à Neuville et ils devraient s'achever dans deux semaines.

- Au niveau de l'école, des travaux de peinture seront réalisés durant la fermeture, ainsi que le traçage d'un parcours dans la cour du cycle 1. La fibre SFR a été raccordée aux cycles 1 et 2.

- Concernant la Maison des Associations, le sablage a été terminé vendredi dernier, l'entreprise Poirette devrait commencer les travaux pour le parking mi-mai. L'étage sera très prochainement terminé avec la pose du parquet.

- Les panneaux des entrées de villes ont été changés et le fleurissement de la ville est en cours.

- Le projet d'acquérir des distributeurs de sacs pour déjections canines sera abordé lors de la prochaine réunion.

- Des négociations avec le Département sont en cours quant à la modification du plateau ralentisseur rue Henri Roland qui se révèle peu efficace pour « casser » la vitesse.

* Pose de la « première pierre » Résidence Promocil

Le Maire indique qu'elle est programmée le vendredi 23 avril à 10h. Mme la Sous-Préfète a informé qu'elle y participera et qu'ensuite elle consacrerait une heure à la présentation des principaux dossiers communaux (avec les demandes de subventions afférentes).

* Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire et des Commissions

L'un des points importants est le fait que la CCPM proroge l'aide aux entreprises fermées administrativement.

Maryse CARTIGNY indique que la prochaine réunion de commission de la CCPM, à laquelle elle assistera en visioconférence, portera sur l'épicerie solidaire.

Le Maire informe que la visite de la chaufferie à Wallers en Fagne est maintenue ce samedi matin (départ 8h en covoiturage pour les participants) et que le Cabinet Amélie FONTAINE se rendra sur le site de l'ancienne usine Bidermann ainsi que sur notre terrain pour y effectuer des relevés ce mardi 13 et sollicite la fourniture de tous plans, relevés topographiques existants.

Mathis JEUNE demande si une décision a été prise, suite à la dernière réunion, concernant les poubelles qui restent dans les rues.

Le Maire lui indique que ce sujet sera traité avec le policier municipal, avec la distribution d'un courrier invitant, pour des raisons de sécurité et de salubrité publiques, à rentrer les poubelles. Si cela n'était pas suivi d'effet un arrêté pourrait alors être pris.

Geoffrey PAUL fait le point sur l'appel à projets « écoles numériques » et précise les équipements souhaités :

- 6 ENI (Ecran Numérique Interactif) de 65 pouces, avec deux supports pour permettre de régler l'écran à hauteur souhaitée
- 15 tablettes avec licences, pochettes et valises
- Licence quartz pour cycle 2
- 7 PC portables.

Si l'aide est obtenue, en septembre 2021 les classes des cycles 2 et 3 pourraient être équipée d'un ENI, toutes les classes d'un PC portable.

Une réponse est attendue pour mi-mai.

Le Maire fait lecture d'un mail reçu par les élèves de CE1 de la classe de Madame SURDYK remerciant pour l'écran numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h50.